

DECISION DU MAIRE

Signature de la proposition financière de la société SARL Forum Sirius pour la maintenance du logiciel billetterie du théâtre l'Eclat

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2020,
Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,
Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal 110-2020 en date du 16 novembre 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,

Considérant que la maintenance du logiciel billetterie du théâtre l'Eclat est essentielle pour son bon fonctionnement.

DECIDE de signer la proposition financière de la société S.A.R.L FORUM SIRIUS, 20 quater rue Schnapper, 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE, d'un montant de 2392.95 € HT, soit 2871.54 € TTC, par trimestre allant du 01/01/2022 au 31/12/2022, pour la maintenance du logiciel billetterie du théâtre l'Eclat. Le montant annuel s'élève à 9571.80 € HT, soit 11486.16 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 20 janvier 2022

Le Maire



Michel LEROUX
Président de la Communauté
de Communes

